

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2022

DEL-2022-118

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. OBERLI, SADDIER.

Étaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 17
Représentés par mandat : 2

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Exposé du Président,

Le Pôle métropolitain du Genevois français fédère les intercommunalités de ce territoire. Il impulse et coordonne des politiques publiques pour répondre d'une seule voix aux défis spécifiques de ce territoire transfrontalier. L'enjeu : rassembler les énergies de ses membres pour construire des projets porteurs de sens, au service de la transition écologique et de la qualité de vie des habitants, particulièrement dans les domaines suivants :

- le développement des transports publics et des nouvelles mobilités ;
- la transition écologique du territoire ;
- l'aménagement durable du territoire ;
- la création d'emplois et le développement de la formation et de l'enseignement supérieur.

Le Genevois français est labellisé « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) depuis 2015. Les collectivités membres du Pôle métropolitain se sont engagées à produire plus d'énergies locales et renouvelables qu'elles n'en consomment, cela implique une plus grande sobriété et efficacité énergétiques. Depuis 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne et anime la construction des Plans d'actions Climat, Air, Énergie (PCAET) de ses 8 intercommunalités membres. Ces plans d'actions sont de véritables outils opérationnels pour mettre en œuvre la transition écologique du bassin de vie.

Le Pôle métropolitain du Genevois français et le SYANE ont souhaité renforcer leur partenariat pour accélérer la transition énergétique, en premier lieu par un encouragement à la sobriété et la maîtrise des consommations, mais aussi en permettant d'augmenter et d'accélérer la production des énergies renouvelables.

L'objet de la convention est de formaliser :

- La volonté des deux parties de travailler ensemble afin de maximiser l'efficacité des actions menées en faveur de la transition énergétique au bénéfice des communes et Etablissements Public de Coopération Intercommunales du territoire haut-savoyard du pôle,
- Les modalités de coopération entre le SYANE et le Pôle métropolitain.

La coopération entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le SYANE s'appuie sur la réalisation de projets pour aider les communes et intercommunalités à mener leur politique de transition énergétique.

Cette coopération concerne particulièrement les sujets suivants :

- La mise en place d'un contrat chaleur renouvelable sur le territoire du Genevois français,
- Le partage de données pour améliorer la connaissance et le suivi de la trajectoire énergétique,
- La mise en place d'un cadre de collaboration avec les collectifs citoyens de production d'énergie renouvelable,
- L'accompagnement des collectivités à la gestion de l'éclairage urbain.


Un comité de pilotage définira les objectifs à atteindre concernant les projets susmentionnés et les moyens à inscrire pour la bonne réalisation. Il se réunira annuellement.


La convention est conclue pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention cadre de partenariat entre le SYANE et le Pôle métropolitain du Genevois français,
2. à autoriser le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes afférents à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


SYANE
ENERGIES A NUCLEAIRE